

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2608

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et le magazine Télérama, dans le cadre de l'opération "pass art contemporain"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMIN, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2608 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LE MAGAZINE TELERAMA, DANS LE CADRE DE L'OPERATION "PASS ART CONTEMPORAIN" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 30 septembre 2016 au 15 janvier 2017, le Musée d'Art Contemporain de Lyon présente trois expositions :

- Jan Fabre, *Stigmata*, 40 années de performances & actions de Jan Fabre, de 1976 à 2016 ;
- Wall Drawings, Icones urbaines, le "globe painter" Julien Malland alias Seth invite 10 street-artistes avec qui il a travaillé dans le monde entier ;
- Le Bonheur de deviner peu à peu, sept œuvres rassemblées comme une énigme : Eduardo Basualdo, Cai Guo-Qiang, Ilya Kabakov, Orlan, Jean-Luc Parant, Mel Ramos, Tavares Strachan.

Le magazine Téléràma renouvelle, pour la 8^e année consécutive, l'opération « Passeport Art Contemporain ». Il s'agit, en partenariat avec une vingtaine de musées et de Centres d'Art Contemporain, de permettre à son lectorat de bénéficier d'une entrée gratuite pour une entrée achetée, entre le 19 octobre et le 31 décembre 2016, aux dates choisies par les musées et centres d'art.

Les visiteurs munis du « passeport Art Contemporain » à découper dans la livraison du 19 octobre 2016 de Téléràma, pourront échanger celui-ci contre le « pass » à utiliser dans tous les établissements partenaires de l'opération et profiter de cette œuvre.

Une campagne de promotion (presse – affichage – radio) assurée par le magazine Téléràma accompagne le lancement de cette opération.

Par ailleurs, Téléràma met du matériel promotionnel à la disposition de ses partenaires à l'usage du public.

Un parrainage a donc été établi selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Téléràma	Fourniture du matériel de communication (cartes pass, flyers, affiches et déclinaisons web). <u>Valorisation : 2 400 € HT.</u>	Mise à disposition de 300 entrées au Musée d'Art Contemporain pour l'opération « Pass Art Contemporain » du 19 au 30 octobre 2016. <u>Valorisation : 2 400 € (non soumis à TVA).</u>

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et Téliorama, dans le cadre de l'opération « Pass Art Contemporain » est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN